

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 – Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les ventes de produits conclues entre la société GDBM et ses clients professionnels, notamment les négoce en matériaux, agissant dans le cadre de leur activité professionnelle et revendant à un client industriel ou installateur.

Les présentes CGV prévalent sur toutes autres conditions générales d'achat du client, sauf dérogation expresse et écrite acceptée par GDBM.

Toute commande implique l'adhésion sans réserve aux présentes CGV.

Article 2 – Prix

Les prix applicables sont ceux en vigueur au jour de la commande et confirmés par écrit avec mention « bon pour accord ». Les devis émis sont valables 6 mois sauf stipulation contraire. Les prix sont exprimés en euros, hors taxes, hors frais d'emballage et de transport.

Des frais de gestion de 35 euros HT sont appliqués pour toute commande inférieure à 250 euros HT.

GDBM se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, les produits sont facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande.

Article 3 – Conditions de paiement

Sauf disposition contraire, les factures sont payables exclusivement par virement bancaire, à 30 jours date de facture.

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé, sauf mention spécifique sur la facture.

Le format de facturation standard est électronique.

GDBM se réserve le droit d'exiger un acompte ou un paiement comptant pour tout nouveau client ou commande spécifique.

Article 4 – Retard de paiement

En cas de retard de paiement, des pénalités seront exigibles sans rappel le jour suivant la date d'échéance figurant sur la facture. Le taux d'intérêt appliqué est celui de l'intérêt légal majoré de 10 points.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € est due (Décret 2012-1115), sans préjudice d'autres frais engagés pour le recouvrement.

Article 5 – Clause de réserve de propriété

La société GDBM conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix (principal et accessoires). Toutefois, le transfert des risques intervient dès la remise des marchandises au transporteur, même en cas de clause de réserve de propriété.

En cas de redressement ou liquidation judiciaire du client, GDBM pourra revendiquer les marchandises impayées.

Article 6 – Livraison, transport et réception

Sauf convention contraire, les opérations de transport sont à la charge, aux risques et périls de l'acheteur. Le transporteur est considéré comme le mandataire du client.

Le client doit vérifier les marchandises à la livraison. En cas de dommages ou pertes, il doit formuler des réserves précises sur le bon de livraison, les confirmer par lettre recommandée au transporteur dans les 3 jours ouvrables (art. L133-3 du Code de commerce) et informer GDBM dans les 48 heures.

En cas de défaut avéré, GDBM procédera au remplacement du produit défectueux, à l'exclusion de toute indemnisation.

Article 7 – Délais de livraison

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Un retard ne saurait justifier l'annulation de la commande, ni l'octroi de dommages et intérêts, sauf accord écrit.

Article 8 – Retour de marchandises

Aucun retour ne sera accepté sans accord préalable et écrit de GDBM. Les frais de retour sont à la charge du client. Seuls les produits en parfait état et dans leur emballage d'origine pourront donner lieu à un avoir.

Les produits retournés sans accord resteront à disposition du client et ne donneront lieu à aucun avoir ou remboursement.

Article 9 – Force majeure

La société GDBM ne pourra être tenue pour responsable en cas de force majeure telle que définie à l'article 1218 du Code civil : événement extérieur, imprévisible et irrésistible. Exemples : pandémie, guerre, grèves, incendies, rupture d'approvisionnement.

Article 10 – Limitation de responsabilité

La responsabilité de GDBM est limitée, quel que soit le fondement invoqué, au montant HT de la commande litigieuse.

Article 11 – Données personnelles

Dans le cadre de la gestion commerciale, GDBM collecte et traite des données à caractère personnel de ses clients (contacts, e-mails, numéros de téléphone). Ces données sont conservées pendant la durée nécessaire à la relation commerciale et conformément au RGPD.

Les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression, à exercer via : contact@gdbm.fr

Article 12 – Modifications des CGV

GDBM se réserve le droit de modifier ses CGV à tout moment. Les CGV applicables sont celles communiquées au client au moment de la commande.

Article 13 – Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Tout litige relatif à leur interprétation ou leur exécution sera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Thionville, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

Fait à Volstroff, le 01/01/2025

Signature du représentant GDBM : Benjamin MOREA (Gérant)

MOREA

GDBM

1 RTE DE METZERVISSE 57940 VOLSTROFF
SARL au capital de 37 000 €
RCS THIONVILLE B 891 689 390
TVA : FR48891689390
SIRET : 89168939000013

GDBM SARL

1 RTE DE METZERVISSE 57940 VOLSTROFF
SIRET : 89168939000013 – TVA FR48891689390 – 891 689 390 R.C.S. THIONVILLE